



## Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Plâtre, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

<u>Nombre d'Élus :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 12	Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025
---	--

Présents : CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PITAVAL Jean-Éric, PHILIBERT Pascal, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : BABOT Billy, DECHAUMET Elodie, PARAN DOUSSET Barbara

Absents ayant donné pouvoir : THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : PROUVOST Nicolas

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2025 est validé.

### Urbanisme :

- DP accordée à RG Energie pour le compte de Vassal Quentin, 12 impasse des Egaux, pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, en cours d'instruction.
- DP modificative accordée à M. GAUCHER Jérôme, 489 rue Fontanésium, pour la modification sur le pan de toiture et l'ajustement de la surface créée.
- Dépôt d'un PC par Mme CURTIL Marine, 5 rue des Tilleuls à Saint-Etienne, pour le changement de destination de la grange en habitation 155 chemin de Laurisse, en cours d'instruction.

### Rencontres entre le 5 septembre et le 3 octobre 2025 :

- Commission extra communale d'action sociale pour la préparation du repas des aînés
- Dernière réunion de chantier du bâtiment « école, périscolaire, dojo, local technique ». Les travaux se terminent, les réserves sont toutes relevées et en cours d'être régularisées. La société de désamiantage est en liquidation judiciaire, ce qui pose des soucis de régularisation de dépenses prises par la commune que cette société devait rembourser

- Rencontre des bénévoles de la bibliothèque et de l'architecte Marie DESAGES en charge de la rénovation du local de la bibliothèque. Le projet avance bien, les plans sont faits et le chiffrage est en cours
- Réunion d'organisation de la Foire de la Saint Martin, le format sera le même que les autres années (vide-grenier, soupe aux choux au château, divers exposants, artisanat)
- Le SIEL et l'entreprise Serpolet pour le démarrage des études de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication de l'impasse de l'Arsenal. Le début des travaux est prévu fin novembre 2025
- SEM, commission eau, assainissement, rivière, présentation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité de Service) à l'échelle de la Métropole. Les élus présents ont visité le barrage de la Valette.
- Les enseignantes de l'école pour le projet de rénovation de la bibliothèque
- Conférence de l'entente pour la nouvelle piscine, les travaux ont débuté et le choix de la banque pour les premiers emprunts a été fait
- Rencontre de deux riverains du Rio pour une demande d'élagage des arbres
- La médiathèque départementale, état des engagements écrits dans la convention entre la commune et la médiathèque et réflexion sur le projet de rénovation de la bibliothèque. Une subvention liée à l'acquisition du mobilier est possible, en plus de la subvention du département via l'enveloppe solidarité 2026
- Le SIEL, salon TEEP (Transition Energétique Eclairage Public) à Andrézieux Bouthéon
- La DGFIP, Madame Fillion, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL), pour une première prise de contact et pour le problème de la liquidation judiciaire de l'entreprise de désamiantage
- Bureau de Saint-Etienne Métropole, quelques tensions et une intervention de Michel GANDILHON concernant la pose des banderoles annonçant des évènements associatifs et le don du sang sur la commune qui ont été enlevés, à plusieurs reprises, par les services de métropole.
- Assemblée générale de l'ADMR des collines, présentation du bilan financier c'est une bonne année, l'association propose beaucoup de services comme la garde d'enfants à domicile, le ménage, repassage, le petit bricolage/jardinage, les services aux séniors, le soutien aux familles et la téléassistance
- Dernière visite du cimetière dans le cadre de la procédure de reprise des concessions. Après 3 ans et demi la procédure arrive à son terme
- Un parrainage républicain
- Première rencontre pour la préparation des décos de Noël, l'équipe s'est retrouvée pour caler les objectifs. Les réunions sont programmées les vendredis soir.
- Commission information, lancement de la feuille info d'octobre, distribution prévue le 16 octobre
- SEM, le pôle de proximité pour le chiffrage des réfections de voiries prévues en 2026
- CME, première séance de l'année scolaire il y a 6 élus dont 2 nouveaux, merci aux enfants pour leur investissement.

- SEM commission mobilité bilan du transport à la demande : baisse de fréquentation sur la commune de Fontanès
- Adjoints et CMD pour la préparation du conseil municipal et les affaires courantes
- SEM, pour le chiffrage de la reprise d'un mur de soutènement à Laurisse
- Un point pour l'aménagement intérieur du local voirie et les finitions non prévues au marché de travaux du bâtiment « école, périscolaire, dojo, local technique »
- Ludovic Dupin, DGS de Saint-Jean Bonnefonds pour le problème de la liquidation judiciaire de l'entreprise de désamiantage
- Le cabinet d'architecte Maurin, pour un point financier des travaux du bâtiment « école, périscolaire, dojo, local technique »
- La société Loire funéraire pour une évaluation du coût de la reprise de concessions au cimetière
- La société Saphelec pour la prolongation des « abonnements » à l'internet et à la téléphonie
- Installation rue des Acacias du banc « d'essai » donné par SEM dans le cadre de la biennale du design
- Commission aménagement organiser la suite du panneautage des sentiers pédestres
- SEM commission voirie, le plan vélo a été expliqué avec un budget de 22 M€ investi depuis 3 ans, le fauchage des bordures des routes métropolitaines et la réglementation sur les ralentisseurs
- Elaboration d'une proposition de contrôle des installations de la cuisine à la maison du plâtre
- Les Matrus, bilan des guinguettes d'été 2025 la fréquentation reste constante et reconduction des halles d'hiver les 11, 12, 13 décembre à la maison du plâtre
- Commission enfance jeunesse, finaliser la préparation du Grand Repas qui a lieu le 9 octobre
- SEM conseil métropolitain, des remontées contre le PLUi
- Assemblée générale de l'APE, bilan de l'année 2024-2025 les comptes sont positifs mais restent fragiles, le bureau a été réélu tel quel et les parents ont été sollicités pour s'inscrire à l'organisation des diverses actions menées
- Visite de la plateforme de la Ferme au Quartier, notre fournisseur de fruits/légumes et produits laitiers pour la cantine
- Commission cohésion territoriale

## ORDRE DU JOUR :

### 1- Marché public de rénovation du bâtiment « école, périscolaire, dojo et local technique » - Signature d'un avenant au lot n°1

Vu la délibération n°2024-026 autorisation M. le Maire à signer les marchés,

Considérant le marché public de rénovation du bâtiment « école, périscolaire, dojo et local technique », notifié le 27 mai 2024,

Considérant les désordres causés par l'entreprise Désamiantage Dauphinois titulaire du lot 1 - Désamiantage,

Considérant le niveau financier des dégâts chiffrés par les entreprises NOCA,

Considérant que le DGD de l'entreprise Désamiantage Dauphinois est en cours de réalisation,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les désordres causés par l'entreprise de désamiantage. Ces dégâts ont été chiffrés par l'entreprise NOCA pour un montant de 3 786,42 € HT soit 4 543,70 € TTC. Dans un mail du 18 octobre 2024, l'entreprise Désamiantage Dauphinois a accepté de prendre en charge la totalité des désordres et de procéder au paiement direct à l'entreprise NOCA. Après plusieurs relances la facture n'a pas été payée à l'entreprise NOCA, de ce fait la commune a décidé de se substituer à l'entreprise et de régler directement la facture.

Du fait de ces désordres, des moins-values ont pu être énoncées par la maîtrise d'œuvre.

Il convient alors d'autoriser M. le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Désamiantage Dauphinois, avant édition de son DGD, afin d'intégrer lesdites moins-values.

Ainsi, le montant du marché public sera modifié comme suit :

- Montant initial du lot n°1 : 52 000,00 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : - 3 786,42 € HT
- Nouveau montant du lot n°1 : 48 213,58 € HT

Cet avenant entraîne une diminution de 7,28 % par rapport au montant initial du lot.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'avenant n°1 avec l'entreprise Désamiantage Dauphinois tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;

**Délibération n° 2025-038 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.**

La séance est levée à 23h00.